Province de Québec
Municipalité de Sainte-Béatrix
MRC de Matawinie

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Béatrix tenue à l'Hôtel de Ville, le 13 juin 2022, à compter de 20:00 heures, sous la présidence de monsieur Daniel Arbour, maire.

Sont présents :

M. et Mmes : Denis Ayotte : conseiller # 1
Sylvie Roberge : conseillère # 2
Roger Lasalle : conseiller # 3
Marc-André Bourbonnais : conseiller # 4
Édith Loyer : conseillère # 5
Jean Grégoire : conseiller # 6

Absent :

La directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe Mme Marie-Ève Bureau agit à titre de secrétaire d'assemblée.

1- Ouverture de la séance

Ouverture de la séance et constatation de la régularité de l'assemblée avec 6 membres présents. Le président de l'assemblée, monsieur le maire Daniel Arbour, déclare l'assemblée ouverte et souhaite la bienvenue à tous.

2- Lecture et adoption de l'ordre du jour

3- Adoption et suivi du procès-verbal

3.1 Séance ordinaire du 9 mai 2022 - *reporté*

4- Période de demandes verbales

5- Administration

5.1 Approbation des comptes payables et payés
5.2 UMQ – Appel d'offres BAC-2023 – Mandat à l'Union des municipalités du Québec pour achat des différents bacs et mini-bacs de cuisine pour la collecte des matières résiduelles
5.3 La Manne Quotidienne – Campagne de financement 2022
5.4 Demande Club Quad Matawinie / Club Quad Mégaroues
5.5 CARA – Mini-Colloque et Assemblée générale annuelle 2022

6- Travaux publics

7- Sécurité publique

7.1 Ville de Saint-Charles-Borromée - Autorisation de paiement de facture pour formations de pompiers
7.2 Autorisation pour dépôt d'un projet d'unité de ravitaillement en air respirable
7.3 Projet de construction d'une nouvelle caserne – Autorisation du dépôt de la demande financière pour transférer de RECIM à PRACIM

8- Urbanisme et environnement

8.1 Dépôt des certificats d'analyses officiels des réseaux d'aqueducs & d'eaux usées - Mai 2022
8.2 Autorisation pour changement de numéro civique sur le rang Sainte-Cécile

8.3 Demande pour nouveau projet – Écogite Lanaudière
8.4 SOS Puits artésiens – Autorisation de paiement de facture pour forage des puits pour dossier des fosses septiques du Lac Vallée – Règlement #640-2021
8.5 Tournée d'opération de l'eau potable et des eaux usées – Prolongation du mandat
8.6 M. Vézina – Lettre d'appui au MTQ pour raccordement au rang Pic-Dur
8.7 Rue Alfred-Hazel – Autorisation pour amélioration de la portion non-utilisée
8.8 MAMH - Demande d'extension du délai en vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme
8.9 Aide temporaire - Nomination de Médérick Angers comme officier municipal mandaté par le conseil de la municipalité de Sainte-Béatrix pour émettre des permis et des constats d'infractions

9- Culture et loisirs
9.1 Accueil de la démission de la Directrice des loisirs, de la culture et des communications

10- Période de questions

11- Levée de la séance

126-06-22 SUR PROPOSITION du conseiller M. Roger Lasalle et APPUYÉE par la conseillère Mme Édith Loyer, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

ADOPTÉE

3- Adoption et suivi du procès-verbal

3.1 Séance ordinaire du 9 mai 2022 - ***reporté***

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mai 2022 est reporté.

4- Période de demandes verbales

5- Administration

5.1 Dépôt de la liste des dépenses incompressibles et par délégation et autorisation des dépenses mensuelles du conseil

ATTENDU QUE le conseil prend acte du dépôt de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, des dépenses du conseil et de la délégation des dépenses de la directrice générale et greffière-trésorière;

ATTENDU QUE la directrice générale et greffière-trésorière atteste que les crédits budgétaires nécessaires sont disponibles en vertu de la liste remise au conseil municipal ;

127-06-22 SUR PROPOSITION de la conseillère Mme Sylvie Roberge et APPUYÉE par le conseiller M. Jean Grégoire, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement des dépenses mensuelles du conseil du mois de mai 2022.

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante ;

Liste des montants	
Chèques émis durant le mois	269 171.89 $
Prélèvements automatiques	58 835.28 $
Salaires	68 965.09 $
Chèques à émettre	106 992.62 $
TOTAL	503 964.88 $

ADOPTÉE

5.2 UMQ – Appel d'offres BAC-2023 – Mandat à l'Union des municipalités du Québec pour achat des différents bacs et mini-bacs de cuisine pour la collecte des matières résiduelles

Appel d'offres BAC-2023

MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC
ACHAT DE DIFFÉRENTS BACS ET MINI-BACS DE CUISINE
POUR LA COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Béatrix a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom d'autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de bacs roulants et de mini-bacs de cuisine pour la collecte des matières résiduelles, pour l'année 2023;

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes et 14.7.1 du Code municipal :

- permettent à une municipalité (ou régie intermunicipale ou MRC) de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujetti au Règlement sur la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement adopté par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Béatrix désire participer à cet achat regroupé pour se procurer des bacs roulants aérés de 240 litres pour les matières organiques ainsi que des mini-bacs de cuisine dans les quantités nécessaires pour satisfaire ses besoins;

128-06-22 SUR PROPOSITION de la conseillère Mme Édith Loyer et APPUYÉE par le conseiller M. Marc-André Bourbonnais, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long;

QUE la Municipalité de Sainte-Béatrix confie, à l'UMQ, le mandat de préparer, en son nom et celui des autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres visant à adjuger un contrat d'achat regroupé visant la fourniture de bacs roulants aérés de 240 litres pour les matières organiques et des mini-bacs de cuisine nécessaires aux activités de la Municipalité de Sainte-Béatrix pour l'année 2023;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité de Sainte-Béatrix s'engage à fournir à l'UMQ toutes les informations requises en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ce document à la date fixée. Aussi, bien que les besoins exprimés par la Municipalité de Sainte-Béatrix à ce stade-ci soient approximatifs, les quantités indiquées dans la fiche technique d'inscription doivent représenter le plus fidèlement possible les besoins réels anticipés de la Municipalité de Sainte-Béatrix. En conformité avec le cadre législatif applicable aux regroupements d'achats de l'UMQ, cette dernière ne pourra donner suite à une modification des quantités que lorsque celle-ci constitue un accessoire au contrat et n'en change pas la nature;

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Municipalité de Sainte-Béatrix s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Municipalité de Sainte-Béatrix s'engage à procéder à l'achat des produits qu'elle a inscrits à l'appel d'offres BAC-2023, selon les quantités minimales déterminées et autres conditions contractuelles;

QUE la Municipalité de Sainte-Béatrix reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants. Ce pourcentage est fixé à 2%;

QU' un exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

ADOPTÉE

5.3 La Manne Quotidienne – Campagne de financement 2022

129-06-22 SUR PROPOSITION du conseiller M. Jean Grégoire et APPUYÉE par le conseiller M. Roger Lasalle, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de contribuer pour un montant de 400$ pour la campagne de financement de la Manne Quotidienne.

ADOPTÉE

5.4 Demande Club Quad Matawinie / Club Quad Mégaroues

CONSIDÉRANT QUE le Club Quad Mégaroues Joliette et le Club Quad Matawinie désirent demander une autorisation au MTQ pour circuler sur des routes qui ne nous appartiennent pas;

CONSIDÉRANT QUE nous avons déjà donné l'autorisation aux clubs de circuler sur certaines routes municipales qui sont adjacentes aux portions appartenant au Ministère des Transports;

CONSIDÉRANT QUE le conseil est d'avis qu'il est important de permettre aux municipalités de pouvoir relier leurs sentiers;

CONSIDÉRANT QU' il serait apprécié des quadistes de pouvoir se rendre au Dépanneur du Lac Vallée pour se ravitailler en essence ou pour d'autres provisions et aussi pour

passer par le village pour utiliser les toilettes publiques et/ou pique-niquer dans nos parcs.

130-06-22 SUR PROPOSITION du conseiller M. Denis Ayotte et APPUYÉE par la conseillère Mme Édith Loyer, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'appuyer la demande que les clubs désirent faire au Ministère des Transports pour circuler sur une partie de leur route.

ADOPTÉE

5.5 CARA – Mini-Colloque et Assemblée générale annuelle 2022

131-06-22 SUR PROPOSITION de la conseillère Mme Sylvie Roberge et APPUYÉE par le conseiller M. Marc-André Bourbonnais, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'inscription de M. Roger Lasalle au mini-colloque et à l'assemblée générale annuelle 2022 de la CARA et d'autoriser le remboursement de ses frais de déplacement.

ADOPTÉE

6- Travaux publics

7- Sécurité publique et civile

7.1 Ville de Saint-Charles-Borromée - Autorisation de paiement de facture pour formations de pompiers

132-06-22 SUR PROPOSITION du conseiller M. Jean Grégoire et APPUYÉE par la conseillère Mme Édith Loyer, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement de la facture 2022-000104 au montant de 9 632.08$ pour la formation « Pompier 1 » de 2 pompiers.

ADOPTÉE

7.2 Autorisation pour dépôt d'un projet d'unité de ravitaillement en air respirable

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du *Guide à l'intention des organismes* concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

ATTENDU QUE les municipalités de Sainte-Émélie-de-l'Énergie, de Saint-Damien, de Sainte-Béatrix, de Saint-Alphonse-Rodriguez, de Saint-Côme et de Saint-Félix-de-Valois désirent présenter un projet d'unité de ravitaillement en air respirable dans le cadre de l'aide financière;

EN CONSÉQUENCE,

133-06-22 SUR PROPOSITION du conseiller M. Denis Ayotte et APPUYÉE par le conseiller M. Roger Lasalle, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter la présente résolution et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de Sainte-Béatrix s'engage à participer au projet d'unité de ravitaillement en air respirable et à assumer une partie des coûts;

- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

- Le conseil nomme la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie organisme responsable du projet.

ADOPTÉE

7.3 Projet de construction d'une nouvelle caserne – Autorisation du dépôt de la demande financière pour transférer de RECIM à PRACIM

134-06-22 SUR PROPOSITION de la conseillère Mme Sylvie Roberge et APPUYÉE par le conseiller M. Denis Ayotte, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le dépôt de la demande d'aide financière qui avait été faite via le programme RECIM et qu'elle soit transférée dans le nouveau programme PRACIM.

ADOPTÉE

8- Urbanisme et mise en valeur du territoire

8.1 Dépôt des certificats d'analyses officiels des réseaux d'aqueducs & d'eaux usées - Mai 2022

Dépôt La directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe dépose les certificats d'analyses officiels des réseaux d'aqueduc et d'eaux usées du mois de mai 2022.

8.2 Autorisation pour changement de numéro civique sur le rang Sainte-Cécile

CONSIDÉRANT QUE suite à une demande de construction il nous est impossible d'attribuer un numéro civique et de respecter l'ordre croissant ;

CONSIDÉRANT QUE pour donner un numéro civique aux nouvelles constructions nous devrons attribuer une nouvelle adresse à une résidence existante ;

CONSIDÉRANT QUE 4 nouvelles constructions seront érigées entre le 1118 et le 1130;

135-06-22 SUR PROPOSITION du conseiller M. Marc-André Bourbonnais et APPUYÉE par le conseiller M. Jean Grégoire, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le changement du numéro civique 1124 pour le remplacer par le 1128. La municipalité se chargera d'informer les principales instances de ce changement et de faire acheminer le courrier gratuitement vers la nouvelle adresse.

ADOPTÉE

8.3 Demande pour nouveau projet – Écogite Lanaudière

136-06-22 SUR PROPOSITION du conseiller M. Roger Lasalle et APPUYÉE par la conseillère Mme Édith Loyer, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le plan d'ensemble du projet intégré récréotouristique Écogîte Lanaudière.

ADOPTÉE

8.4 SOS Puits artésiens – Autorisation de paiement de facture pour forage des puits pour dossier des fosses septiques du Lac Vallée – Règlement #640-2021

137-06-22 SUR PROPOSITION du conseiller M. Jean Grégoire et APPUYÉE par la conseillère Mme Sylvie Roberge, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement de la facture #1104 de SOS Puits artésiens au montant de 37 941.75$ pour le forage des puits dans le dossier des fosses septiques du Lac Vallée et de prendre l'argent dans le règlement d'emprunt #640-2021.

ADOPTÉE

8.5 Tournée d'opération de l'eau potable et des eaux usées – Prolongation du mandat

138-06-22 SUR PROPOSITION du conseiller M. Denis Ayotte et APPUYÉE par le conseiller M. Marc-André Bourbonnais, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de prolonger le mandat de Pierre Bertrand Traitement de l'eau pour la tournée d'opération de l'eau potable et des eaux usées pour une durée de 6 mois pour un montant de 1552$/mois + 64$/mois pour les jeux d'eau.

ADOPTÉE

8.6 M. Vézina – Lettre d'appui au MTQ pour raccordement au rang Pic-Dur

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Béatrix est d'accord avec le projet d'aménagement d'une nouvelle rue privée dans le secteur visé;

CONSIDÉRANT QUE le responsable de ce projet a besoin d'acquérir une parcelle d'un ancien chemin de colonie vous appartenant pour favoriser l'accès de cette nouvelle rue par le rang Pic-Dur;

139-06-22 SUR PROPOSITION du conseiller M. Jean Grégoire et APPUYÉE par la conseillère Mme Sylvie Roberge, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'appuyer M. Serge Vézina dans sa démarche d'acquisition de terrain vous appartenant pour raccorder sa rue privée au rang Pic-Dur.

ADOPTÉE

8.7 Rue Alfred-Hazel – Autorisation pour amélioration de la portion non-utilisée

CONSIDÉRANT QUE suite à la demande du projet intégré récréotouristique Écogîte Lanaudière, le promoteur nous demande la permission d'améliorer la portion de route qui nous appartient;

140-06-22 SUR PROPOSITION du conseiller M. Roger Lasalle et APPUYÉE par le conseiller M. Marc-André Bourbonnais, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser Monsieur Tellier à procéder à l'élagage des arbres qui tendent à refermer la route, de faire passer la niveleuse et de rajouter du 0 ¾. Que les travaux soient faits aux frais du demandeur.

ADOPTÉE

8.8 MAMH - Demande d'extension du délai en vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme

DEMANDE D'EXTENSION DE DÉLAI POUR LA RÉVISION DU PLAN ET DES RÈGLEMENTS D'URBANISME DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BÉATRIX EN VERTU DE L'ARTICLE 239 DE LA LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME (LAU)

CONSIDÉRANT QUE l'entrée en vigueur du Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC de Matawinie était le 16 janvier 2018;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Béatrix doit, dans les 24 mois (2 ans), suivant l'entrée en vigueur du Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC, adopter ses règlements de concordance au SADR;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a commencé son processus de révision dès l'année 2018, qu'une version préliminaire du Plan d'urbanisme est achevée, mais que la révision des autres règlements a débuté seulement lors de l'année 2020;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a obtenu une prolongation de délai expirant le 18 janvier 2022 mais que des circonstances sont venues perturber le processus telles que : la période électorale de l'automne 2021 et le changement de personnel au service d'urbanisme et que nous n'avons pu respecter ce délai;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation : « peut prolonger, de sa propre initiative ou à la demande d'un organisme compétent, d'une municipalité ou de la Commission, un délai ou un terme que leur impartit la présente loi »;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a engagé par résolution lors de sa séance régulière du 14 mars 2022 (résolution #77-03-22) la firme Hélène Doyon, urbaniste-conseil pour poursuivre le processus de révision des règlements et de conformité au SADR;

CONSIDÉRANT QUE les travaux sont toujours en cours, mais que la Municipalité a besoin d'un nouveau délai supplémentaire afin de compléter l'exercice de révision ;

141-06-22 SUR PROPOSITION de la conseillère Mme Sylvie Roberge et APPUYÉE par le conseiller M. Roger Lasalle, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation accorde une extension du délai de 12 mois afin que la Municipalité de Sainte-Béatrix puisse compléter la révision de la réglementation d'urbanisme, tel que prescrit par l'article 59 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU).

ADOPTÉE

8.9 Aide temporaire - Nomination de Médérick Angers comme officier municipal mandaté par le conseil de la municipalité de Sainte-Béatrix pour émettre des permis et des constats d'infractions

CONSIDÉRANT QUE notre recherche pour un nouvel inspecteur s'est avérée infructueuse jusqu'à maintenant;

CONSIDÉRANT QUE la demande pour des permis de toutes sortes est grandissante;

CONSIDÉRANT QUE notre ancien inspecteur est disponible pour nous donner un coup de pouce temporairement;

142-06-22 SUR PROPOSITION de la conseillère Mme Édith Loyer et APPUYÉE par le conseiller M. Jean Grégoire, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la nomination de M. Médérick Angers comme officier municipal afin d'émettre des permis et des constats d'infractions jusqu'à ce que ses disponibilités changent et/ou que nous ayons embauché un nouvel inspecteur.

ADOPTÉE

9- Culture et loisirs

9.1 Accueil de la démission de la Directrice des loisirs, de la culture et des communications

Le conseil prend acte de la démission de Mme Marie-Ève Laviolette au poste de Directrice des loisirs, de la culture et des communication, effective au 25 juin 2022.

Nous la remercions pour ces années passées à la municipalité et lui souhaitons la meilleure des chances dans son nouvel emploi.

10- Période de questions

Le maire répond aux questions des citoyens.

11- Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé.

143-06-22 SUR PROPOSITION du conseiller M. Jean Grégoire et APPUYÉE par le conseiller M. Marc-André Bourbonnais, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever l'assemblée à 21h40.

ADOPTÉE

Je, Daniel Arbour, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la directrice générale et greffière-trésorière de mon refus de les approuver conformément à l'article 55.3 L.C.V

_____	_____
Daniel Arbour	Mélissa Charette
Maire	Directrice générale et greffière-trésorière